

Nous ne vous tenons pas ici un langage différent de celui des souverains Pontifes " Fermez l'oreille," disait Léon XII d'heureuse mémoire, (1) " aux paroles " de ceux qui, pour vous attirer dans leurs assemblées, " vous affirment qu'il ne s'y commet rien de contraire " à la raison et à la Religion D'abord ce serment coupable que l'on prête même dans les grades inférieurs, " suffit pour que vous compreniez qu'il est défendu " d'entrer dans ces premiers grades et d'y rester. Ensuite, quoique l'on n'ait pas coutume de confier ce " qu'il y a de plus criminel et de plus compromettant à " ceux qui sont dans les grades inférieurs, il est cependant manifeste que la force et l'audace de ces sociétés " pernicieuses s'accroissent en raison du nombre et de " l'accord de ceux qui en font partie. Ainsi ceux des " rangs inférieurs doivent être considérés comme complices de tous les crimes qui s'y commettent."

Voyez du même oeil les sociétés anti-religieuses, professant et prêchant ouvertement des doctrines impies, comme celle des *libres-penseurs* ; puisqu'aucun catholique ne peut s'associer à ceux qui attaquent la Religion.

Défiez-vous de même des sociétés dans lesquelles on fait usage d'un Rituel ou d'une forme de culte en opposition avec l'enseignement catholique : elles ne sont rien autre chose que des sectes religieuses.

Telles sont, Nos Chers Frères, les recommandations qu'il était de notre devoir de vous adresser à propos des sociétés défendues : car Notre Seigneur doit un jour Nous demander compte de chacune des âmes qui Nous sont confiées, et puissions-Nous à son exemple, Nous rendre le consolant témoignage qu'aucune n'a péri par notre négligence ! (2)

(1) Lettre Apostolique du 13 mars 1826.

(2) Jean, XVII, 12.